

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Ambicat™ LE4472**

Version 15.0

Date de révision: 20.12.2022

Date précédente: 03.06.2019

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : Ambicat LE4472

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Matières primaires dans l'industrie plastique

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fournisseur : Borealis AG  
Trabrennstrasse 6-8, 1020 Vienne, L'Autriche  
Téléphone: +43 1 22400 0

Adresse électronique : [sds@borealisgroup.com](mailto:sds@borealisgroup.com)

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

ORFILA: 01 45 42 59 59 (24h)  
+44 (0) 1235 239 670 (NCEC Carechem 24)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 H361d: Susceptible de nuire au fœtus.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H361d Susceptible de nuire au fœtus.

Conseils de prudence : **Prévention:**

Ambicat est une marque de Borealis group.

Borealis AG | Trabrennstrasse 6-8 | 1020 Vienna | Austria  
Telephone +43 1 224 00 0 | Fax +43 1 22 400 333  
FN 269858a | CCC Commercial Court of Vienna | Website [www.borealisgroup.com](http://www.borealisgroup.com)

SDS-FR - FR

 **BOREALIS**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Ambicat LE4472

Version 15.0

Date de révision: 20.12.2022

Date précédente: 03.06.2019

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

### Intervention:

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

### Stockage:

P405 Garder sous clef.

### Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Au cours de la réaction de réticulation en combinaison avec la résine de base : du méthanol (Flam. Liq. 2; H225, Acute Tox. 3; H301, Acute Tox. 3; H311, Acute Tox. 3; H331, STOT SE 1; H370) est libéré.

En contact avec l'eau ou l'humidité méthanol sera relâché.

Le produit brûle mais n'est pas classée comme inflammable.

La poussière du produit présente un risque potentiel d'explosion.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique

: Le produit est un polymère de polyéthylène réticulaire avec silane.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Ambicat LE4472**

Version 15.0

Date de révision: 20.12.2022

Date précédente: 03.06.2019

Il contient du noir de carbone (CE N° 215-609-9, CAS N° 1333-86-4).

**Composants**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène	68610-51-5 271-867-2 01-2119496062-39	Repr. 2; H361d Aquatic Chronic 4; H413	>= 3 - < 10
acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13	85536-14-7 287-494-3 01-2119490234-40	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

---

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.

En cas de contact avec la peau : En cas de contact de produit fondu avec la peau, refroidir avec beaucoup d'eau. NE PAS retirer le produit solidifié car le retrait pourrait entraîner de graves lésions de la peau.

Appeler un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Demander immédiatement conseil à un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes : L'inhalation de poussières peut irriter le système respiratoire. L'inhalation prolongée à de fortes doses de produits de décomposition peut donner des maux de tête ou une irritation du système respiratoire.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Ambicat LE4472**

Version 15.0

Date de révision: 20.12.2022

Date précédente: 03.06.2019

Les symptômes d'empoisonnement (méthanol):

Étourdissement  
Vertiges  
Nausée  
Douleur abdominale  
Troubles respiratoires

Les symptômes d'empoisonnement, exposition prolongée (méthanol):

Cécité

Risques : Susceptible de nuire au fœtus.  
Susceptible de nuire au fœtus.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitements : Traiter de façon symptomatique.

---

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, poudre sèche, mousse et dioxyde de carbone.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le composé principal dans le fumée est le monoxyde de carbone.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

---

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une ventilation adéquate.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas décharger dans l'environnement.

Il est recommandé de mettre en place des systèmes et des pratiques (tels que Opération Clean Sweep®) pour éviter le rejet accidentel de plastiques dans l'environnement.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Ambicat LE4472

Version 15.0

Date de révision: 20.12.2022

Date précédente: 03.06.2019

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer ou aspirer le produit.

Tout déversement de matière accidentel doit être immédiatement nettoyé afin de prévenir le risque de glissade.

Recyclez ou éliminez correctement les matériaux en vrac.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Considérations relatives à l'élimination, voir section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- |   |   |
|---|---|
| Conseils pour une manipulation sans danger                      | : Eviter l'inhalation des poussières et des fumées d'extrusion.<br>Assurer une ventilation adéquate.<br>Une extraction locale peut être nécessaire.<br>Éviter le contact avec la peau et les yeux.<br>Réduire au minimum la production et l'accumulation de poussières.   |
| Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion | : La poussière provenant du produit peut présenter un risque d'explosion de poussières si elle est dispersée dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition. Mettre en place un nettoyage systématique des locaux pour que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces. Tous les équipements doivent être mis à la terre. |
| Mesures d'hygiène   | : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.  |

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- |  |   |
|--|---|
| Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs | : Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. |
| Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage             | : Conserver dans un endroit sec.  |

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- |                                |  |
|--------------------------------|--|
| Utilisation(s) particulière(s) | : Matières premières pour les applications de fils et de câbles. |
|--------------------------------|--|

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Ambicat LE4472**

Version 15.0

Date de révision: 20.12.2022

Date précédente: 03.06.2019

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
noir de carbone	1333-86-4	VME	3,5 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

**Valeurs limites d'exposition professionnelles des produits de décomposition**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
méthanol	67-56-1	TWA	200 ppm 260 mg/m <sup>3</sup>	2006/15/EC
Information supplémentaire	Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau			
		VME	200 ppm 260 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	1 000 ppm 1 300 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	La VLE n'est pas réglementaire et provient d'une circulaire du ministère chargé du travail, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites indicatives			

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	170 mg/kg bw/j
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Long terme - effets locaux	12 mg/m <sup>3</sup>
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène	Travailleurs	Oral(e)	Exposition à long terme	0,8 mg/kg

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Ambicat LE4472**

Version 15.0

Date de révision: 20.12.2022

Date précédente: 03.06.2019

Remarques:	Durée d'exposition: 24 hre			
	Travailleurs	Dermale	Exposition à long terme	4 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 24 hre			
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme	0,35 mg/m3
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène	Travailleurs	Oral(e)	Exposition à long terme	0,8 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 24 hre			
	Travailleurs	Dermale	Exposition à long terme	4 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 24 hre			
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme	0,35 mg/m3
acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	170 mg/kg bw/j
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Long terme - effets locaux	12 mg/m3

**Concentration prédictive sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène	Installation de traitement des eaux résiduaires	150,9 mg/l
	Installation de traitement des eaux résiduaires	150,9 mg/l

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Mesures d'ordre technique**

Veiller à une ventilation adéquate.

Une extraction locale peut être nécessaire.

**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Utiliser un équipement de protection oculaire conforme à la norme EN 166.

Protection des mains

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Ambicat LE4472**

Version 15.0

Date de révision: 20.12.2022

Date précédente: 03.06.2019

Matériel	: Caoutchouc nitrile
Remarques	: Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.
Protection de la peau et du corps	: Vêtements de protection
Protection respiratoire	: En cas de ventilation insuffisante: Respirateur avec filtre ABEK-P3 ou un appareil respiratoire.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux	: Ne pas décharger dans l'environnement. Il est recommandé de mettre en place des systèmes et des pratiques (tels que Opération Clean Sweep®) pour éviter le rejet accidentel de plastiques dans l'environnement.
-------------------	--

---

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique	: granulés
Couleur	: noir
Odeur	: inodore
Seuil olfactif	: Méthanol: Ne PAS se fier à l'odeur: le seuil olfactif est supérieur à la valeur limite d'exposition.
Point/intervalle de fusion	: 100 - 140 °C
Intervalle d'ébullition	: Se décompose par chauffage.
Inflammabilité	: Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Ambicat LE4472**

Version 15.0

Date de révision: 20.12.2022

Date précédente: 03.06.2019

/ Limite d'inflammabilité  
inférieure

Point d'éclair : Non applicable, (solide)

Température d'auto-inflammabilité : > 320 °C

pH : donnée non disponible

Viscosité  
Viscosité, cinématique : donnée non disponible

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : insoluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable (solide)

Pression de vapeur : Non applicable (solide)

Densité : 0,9 - 1,0 g/cm3

Masse volumique apparente : 600 - 700 kg/m3Méthode: ASTM D 1895

Taille des particules : 3 - 10 mm  
Méthode: Analyse d'images (à base de surface)

Caractéristiques de la particule

**9.2 Autres informations**

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Taux d'évaporation : Non applicable (solide)

---

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

---

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Ambicat LE4472**

Version 15.0

Date de révision: 20.12.2022

Date précédente: 03.06.2019

**10.2 Stabilité chimique**

Le produit est un thermoplastique stable.

La réaction de réticulation prévue se produit en combinaison avec la résine de base et de l'humidité : dans des conditions ambiantes, de sauna ou de bain-marie.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : En contact avec l'eau ou l'humidité méthanol sera relâché.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Exposition à l'humidité.

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie:

Monoxyde de carbone

Durant l'utilisation et le traitement thermique du produit de faible quantités d'hydrocarbures volatils peuvent être émises.

Au cours de la réaction de réticulation en combinaison avec la résine de base: méthanol

En contact avec l'eau ou l'humidité méthanol sera relâché.

---

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

**Composants:**

**acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1 470 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Remarques: Références croisées

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Ambicat LE4472**

Version 15.0

Date de révision: 20.12.2022

Date précédente: 03.06.2019

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Produit:**

Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE)  
Méthode : OCDE ligne directrice 439  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Produit:**

Espèce : Cornée bovine  
Méthode : OCDE ligne directrice 437  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Sensibilisation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Sensibilisation respiratoire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Ambicat LE4472**

Version 15.0

Date de révision: 20.12.2022

Date précédente: 03.06.2019

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Susceptible de nuire au fœtus.  
Susceptible de nuire au fœtus.  
Susceptible de nuire au fœtus.

**Composants:**

**phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Développement prénatal / postnatal  
Espèce: Lapin, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 50 mg/kg  
Méthode: OCDE Ligne directrice 414  
Résultat: Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur base de tests sur les animaux.  
BPL: oui

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Information supplémentaire**

**Produit:**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Ambicat LE4472**

Version 15.0

Date de révision: 20.12.2022

Date précédente: 03.06.2019

**Remarques**

: Cependant, lors de la réaction de réticulation en combinaison avec la résine de base, du méthanol peut être libéré.  
Méthanol: Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.  
Son inhalation, son contact avec la peau et son ingestion peuvent entraîner des effets très graves et irréversibles.  
L'inhalation de poussières peut irriter le système respiratoire.  
L'inhalation prolongée à de fortes doses de produits de décomposition peut donner des maux de tête ou une irritation du système respiratoire.  
Dans quelques pays européens, le noir de carbone a des limites d'exposition sur le lieu de travail, mais il n'est pas classifié comme dangereux.  
Pourtant, comme le produit chimique est encastré dans un polymère solide, l'exposition est improbable, à moins que le polymère ne soit traité dans une voie qui rend une telle exposition possible.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

**Composants:**

**phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0,2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
Remarques: Pas d'effets jusqu'aux limites de solubilité.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 0,2 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
Remarques: Pas d'effets jusqu'aux limites de solubilité.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue d'eau douce)): > 0,2 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
Remarques: Pas d'effets jusqu'aux limites de solubilité.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Difficilement biodégradable.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Ambicat LE4472**

Version 15.0

Date de révision: 20.12.2022

Date précédente: 03.06.2019

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Ne s'accumule pas dans les organismes.

**12.4 Mobilité dans le sol**

**Produit:**

Mobilité : Remarques: Le produit est insoluble et flotte sur l'eau., On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**12.7 Autres effets néfastes**

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Ne pas décharger dans l'environnement.

---

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit

: Mesures: En accord avec les réglementations locales et nationales.  
Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Ambicat LE4472**

Version 15.0

Date de révision: 20.12.2022

Date précédente: 03.06.2019

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.  
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Marchandise non dangereuse selon l' ADR/RID, l' ADN, le code IMDG, l' ICAO/IATA-DGR

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable

---

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Ambicat LE4472**

Version 15.0

Date de révision: 20.12.2022

Date précédente: 03.06.2019

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable  
(Annexe XIV)

**Autres réglementations:**

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

non

---

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Texte complet pour phrase H**

- |       |  |
|-------|--|
| H302  | : Nocif en cas d'ingestion.  |
| H314  | : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.            |
| H318  | : Provoque de graves lésions des yeux.   |
| H361d | : Susceptible de nuire au fœtus.   |
| H412  | : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H413  | : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.                     |

**Texte complet pour autres abréviations**

- |                     |  |
|---------------------|--|
| Acute Tox.          | : Toxicité aiguë   |
| Aquatic Chronic     | : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique                           |
| Eye Dam.            | : Lésions oculaires graves   |
| Repr.               | : Toxicité pour la reproduction  |
| Skin Corr.          | : Corrosion cutanée  |
| 2006/15/EC          | : Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle                           |
| FR VLE              | : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS) |
| 2006/15/EC / TWA    | : Valeurs limites - huit heures  |
| FR VLE / VME        | : Valeur limite de moyenne d'exposition  |
| FR VLE / VLCT (VLE) | : Valeurs limites d'exposition à court terme   |

**Information supplémentaire**

- |                     |  |
|---------------------|--|
| Autres informations | : Publiée suivant le règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, et à ses amendements.<br>Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes. |
|---------------------|--|
-

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Ambicat LE4472**

Version 15.0

Date de révision: 20.12.2022

Date précédente: 03.06.2019

Editeur : Borealis, Group Product Stewardship / Robert Lucas

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Les informations données sont basées sur des tests faits sur le mélange lui-même. L'information fournie est basée sur les données des composants. Les informations relatives à la classification des composants proviennent des données du fournisseur de matières prem

**Classification du mélange:**

Repr. 2 H361d

**Procédure de classification:**

Méthode de calcul

**Clause de non-responsabilité**

Selon les données dont nous disposons, l'information contenue dans le présent document est exacte et fiable en date de sa publication; toutefois, nous ne prenons aucune responsabilité vis-à-vis de l'exactitude et de la complétude de ces informations.

**Borealis n'assume aucune obligation de garantie en dehors de la description contenue dans le présent document. Aucune partie de ce document ne peut être considérée comme une garantie que le produit est propre à la vente ou à l'utilisation pour un objectif précis.**

**Le contrôle et les tests de nos produits restent à la responsabilité du client, afin de déterminer si les produits sont utilisables par le client pour un objectif souhaité. Le client est responsable d'utiliser, de traiter et de manipuler nos produits d'une manière appropriée, sûre et légale.**

Nous ne prenons aucune responsabilité pour l'utilisation des produits Borealis avec d'autres matériaux. Les informations présentées dans le présent document s'appliquent à nos produits uniquement dans les cas où ceux-ci ne sont utilisés avec aucun autre matériau tiers.